



Section Doubs

Donnez-vous les moyens d'agir



Parcours professionnels - Carrières - Rémunérations : La mise en place suit son cours

Après la première phase d'activation du PPCR en 2016 pour les agents B, c'est au tour des autres catégories de rentrer dans la procédure.

Au 1^{er} janvier, changement de grille indiciaire pour les trois catégories. La DGFIP s'est engagée à ce que ces modifications interviennent sur les fiches de paie à la fin du premier trimestre avec effet rétroactif au 01/01/2017.

Le Mémento-Carrières 2017 proposé par la CFTC est édité. N'hésitez pas à le demander si vous ne l'avez pas reçu.

Incidences du PPCR sur l'entretien professionnel, les échelons sont à durée fixes. C'est donc la fin des "réductions ou majorations notation" telles que nous les connaissons. Le calendrier d'application de cette mesure est différent selon les grades :

> > Pour la catégorie B un entretien professionnel avec appréciation des résultats et de la valeur professionnelle aura lieu pour la gestion 2016 (campagne d'entretien professionnel 2017). Pour cette catégorie, dès cette année les agents ne se verront plus attribuer de réduction/majoration lors de l'entretien.

> > Pour les catégories C et A ce ne sera qu'à partir de la gestion 2017 que prendra fin l'attribution des réductions/majorations (campagne d'entretien professionnel 2018).

La CFTC est favorable à cette mise en place, plus égalitaire pour l'ensemble des agents qui se voyaient souvent refuser une bonification en fonction d'un contingent insuffisant.

La CFTC DDFIP de votre département vous tiendra informé des suites de ces dossiers.

Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à contacter vos représentants locaux.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet - Télédock 322

75013 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com